

Si vous n'arrivez pas à afficher la lettre, [cliquez ici](#)



NUMÉRO 1 – Mars 2008

[VOUS ABONNER](#)

AU SOMMAIRE DE CE NUMÉRO

[À LA UNE – AGIR – Aide à la labellisation Environnement « Clef Verte » sur le littoral Normand–Picard](#) – [Mise en œuvre du règlement REACH en Midi–Pyrénées](#) – [Entreprises Économies en Énergie en Champagne–Ardenne](#) – [Eco Trophées 93 – Edition 2008](#) – [GUIDES & OUTILS](#) – [Site internet éco–conception](#) – [Comités de Bassin : préparons le prochain renouvellement de leur composition](#) – [RAPPORTS ET ÉTUDES](#) – [Synthèse de l'opération Capital 2D en Seine–Saint–Denis](#) – [FORMATIONS](#) – [AGENDA](#)

ÉDITO

Les conclusions du Grenelle de l'environnement ont fixé la feuille de route des acteurs publics et privés. Les Chambres de Commerce et d'Industrie s'y inscrivent totalement. Elles s'engagent sur le terrain à faciliter la prise en compte de l'environnement et du développement durable dans la gestion des entreprises. Elles contribuent au développement d'une excellence environnementale qui sera en mesure de répondre aux enjeux du développement durable sur les marchés français et internationaux. Cette lettre des actions des Chambres de Commerce et d'Industrie pour l'environnement et le développement durable a pour objectif de vous présenter des initiatives locales, régionales ou nationales auxquelles nous vous invitons à participer.

Dans cette attente, nous restons à votre écoute pour toute suggestion d'amélioration sur cette lettre.

À LA UNE

En 2008, plus de 40.000 établissements relevant de la législation des installations classées vont être soumis à un contrôle technique périodique.

Le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables a décidé de confier le contrôle de ces établissements issus d'une trentaine de secteurs d'activité (stations services, élevages, pressings, sites de stockage de produits dangereux, ...) à des organismes privés accrédités.

Il s'agit pour les services de contrôle du ministère de concentrer ses moyens et ses contrôles sur les sites les plus à risques (régimes de l'autorisation et Seveso).

Chaque contrôle, aux frais de l'entreprise, donnera lieu à la remise d'un rapport à l'exploitant faisant le point sur les difficultés ou non-conformités rencontrées.

Retrouvez une information complète sur cette nouvelle obligation en cliquant [ici](#) !

Aide à la labellisation Environnement « Clef Verte » sur le littoral Normand–Picard

Dans le cadre de sa stratégie développement durable, la CCI du Littoral Normand–Picard, compétente sur la Vallée normande de la Bresle et la Picardie Maritime, accompagne les entreprises touristiques dans la prise en compte de la qualité de l'environnement dans leurs activités. La conduite de cette opération leur permet de s'engager dans la démarche en leur facilitant l'accès au label international « Clef Verte ». La démarche comprend :

- La réalisation gratuite d'un pré–diagnostic environnement de chaque établissement
- La restitution du pré–diagnostic
- Apport de préconisations et de solutions correctives
- Aide à la constitution du dossier de candidature
- Labellisation « Clef Verte » de l'établissement par l'Association FEE (Fondation pour l'Education à l'Environnement)

Basée sur le volontariat, la démarche peut être engagée par tout professionnel d'hôtellerie, gîte, hôtellerie de plein air.

s.lathuile@littoral-normand-picard.cci.fr

Mise en oeuvre du règlement REACH en Midi–Pyrénées

Si vous utilisez, distribuez, fabriquez ou importez des substances chimiques, vous êtes potentiellement concernés par le règlement REACH.

Afin de vous permettre d'anticiper cette nouvelle réglementation, une action collective régionale d'accompagnement à la mise en place de REACH a été lancée avec le soutien des CCI de Midi–Pyrénées. L'objectif de cette opération vise à accompagner 40 PME–PMI de la Région Midi–Pyrénées dans la mise en oeuvre du règlement REACH :

- les informer/sensibiliser sur leurs obligations réglementaires,
- les accompagner en leur apportant une méthodologie pour réaliser l'inventaire de leurs substances chimiques et identifier leurs futures obligations réglementaires,
- les conseiller dans leurs choix stratégiques et leurs relations avec leurs clients et leurs fournisseurs,
- Suivre la mise en oeuvre du plan d'action et du plan stratégique.

La participation financière de l'entreprise s'élève à 1100€ TTC soit 30% du coût réel de l'opération. elle permet à l'entreprise participante d'avoir un inventaire exhaustif de ses substances chimiques, de connaître ses obligations vis–à–vis du règlement REACH, de bénéficier d'un accompagnement individuel de 2 journées par un consultant, de mettre en place un plan d'action et un plan stratégique dans un contexte de développement durable, de participer à des ateliers d'échanges entre entreprises participantes, de bénéficier d'un suivi par un relais local pour la mise en oeuvre des préconisations définies par le consultant, et enfin, de mettre en valeur sa participation via un colloque retour d'expériences et des fiches de bonnes pratiques.

Cette opération se déroule de février 2008 à mai 2009.

laurence.guillat@midi-pyrenees.cci.fr

Entreprises Économies en Énergie en Champagne–Ardenne

La facture énergétique pèse sur le budget des entreprises et d'importantes économies d'énergie peuvent être réalisées, même avec des coûts d'investissement minimes. Les CCI de Champagne–Ardenne, avec le soutien technique et financier de la DRIRE, de l'ADEME et de la Région Champagne–Ardenne, vous proposent de participer à l'opération «Entreprises Économies en Énergie» :

- Réalisez un diagnostic de vos consommations énergétiques,

- Identifiez les sources potentielles de réduction des consommations,
- Profitez d'un accompagnement à la mise en oeuvre de vos actions.

Les PME participantes peuvent bénéficier d'une aide pouvant atteindre 70 % du montant du diagnostic.

Renseignements et inscriptions

Eco Trophées 93 – Edition 2008

Ces trophées récompensent les entreprises commerciales, industrielles, ou de service de Seine–Saint–Denis qui ont mis en place des actions en faveur de l'environnement : gestion des déchets, technologie propre, économies d'énergie, développement durable, éco–conception, plans de déplacement... ils ont pour but de valoriser ces actions et de les faire connaître. 4 prix récompenseront les lauréats dans les catégories suivantes :

- Mise en place d'une démarche de développement durable dans l'entreprise, prise en compte des enjeux du développement durable dans la vie quotidienne de la société, respect de l'environnement et équité sociale notamment.
- Écoproduit : conception d'un produit ou d'un service respectant le plus possible l'environnement à tous les stades de son cycle de vie (extraction et choix des matières premières, production, distribution, utilisation, mode de valorisation en fin de vie).
- Opération exemplaire dans le domaine de l'environnement : technologie propre, bilan carbone, économies d'énergie, plan de déplacements, gestion d'une flotte de véhicules propres.
- Gestion des déchets : amélioration continue de la gestion des déchets, tri sélectif, prévention et réduction à la source, recyclage interne, gestion collective, stockage rationnel des déchets dangereux.

Renseignements et inscriptions

GUIDES ET OUTILS

Site internet éco–conception

L'éco–conception consiste à prendre en compte la protection de l'environnement dans la conception des produits et services.

La dimension « environnement » est intégrée à côté d'autres préoccupations essentielles telles que l'attente client, l'analyse de la valeur, la faisabilité technique ou la maîtrise des coûts.

Sur fond de concurrence cette approche préventive des problèmes environnementaux intéresse l'ensemble des acteurs économiques et constitue un levier d'innovation et de qualité pour les entreprises.

A service rendu égal, elle débouche sur la mise sur le marché de produits plus respectueux de l'environnement.

Pour faciliter l'accès de ces démarches aux PME/PMI, la CCI de Saint–Etienne a mis en place un site internet dédié. Il permet notamment de réaliser un auto–diagnostic gratuit en ligne.

[Cliquez ici !](#)

Comités de Bassin : préparons le prochain renouvellement de leur composition

L'année 2008 sera celle du renouvellement de la composition des Comités de Bassin. Les Comités de Bassin élaborent les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGEs) et donnent un avis conforme sur les taux des redevances prévues pour financer les programmes d'intervention des Agences de l'Eau. Les représentants des entreprises sont proposés par un collège composé des Présidents des CRCI, des MEDEF régionaux et de COOP de France et nommés «intuitu personae» par le Préfet coordonnateur de bassin. L'ACFCI met à disposition une plaquette de communication qui a pour cible les nouveaux candidats qui pourraient siéger au sein des Comités de Bassin et pour objectifs :

- d'alerter sur le calendrier et l'échéance de renouvellement de composition,

- de prospector de nouveaux candidats,
- de rappeler le rôle des Comités de Bassin, les enjeux pour les entreprises, et les qualités requises pour y siéger.

[Télécharger la plaquette](#)

RAPPORTS ET ÉTUDES

Synthèse de l'opération Capital 2D en Seine–Saint–Denis

Lancée par la CCIP 93 en 2007 en partenariat avec la DRIRE Ile–de–France, l'ADEME, le Conseil général 93, EDF, ADP, la SNCF et la Poste, cette opération a pour objet d'aider 15 PME/PMI à initier une démarche de Développement Durable.

Trois réunions et trois ateliers d'approfondissement ont permis aux entreprises de mieux appréhender les thématiques fondamentales du développement durable : environnement et société civile, politique sociale et managériale, relation clients/fournisseurs et d'échanger sur les bonnes pratiques entre elles et avec les grands groupes.

Capital 2D a permis aux entreprises participantes de définir leurs enjeux, d'identifier leurs parties prenantes, d'évaluer leur situation en matière de développement durable et de commencer à mettre en place un plan d'actions.

Les résultats montrent que les entreprises engagées ont une forte attente sur les volets environnemental et sociétal. C'est d'ailleurs dans ces deux domaines qu'elles sont le plus avancées. En revanche, sur le plan social et la relation clients/fournisseurs, elles ont encore une marge de progression. Ces constats permettent de mettre en place une stratégie d'approche pour faire adhérer les PME au développement durable.

Pour mettre en oeuvre leurs démarches, les entreprises ont désormais besoin d'accompagnement individuel et souhaitent également que leurs efforts soient reconnus et qu'elles puissent communiquer sur leur engagement grâce à un label ou un certificat.

mbailly@ccip.fr ou evrignaud@ccip.fr

FORMATIONS

Management de l'Environnement ISO 14001 du 9 au 11 Avril 2008 à la CCI de Rodez Villefranche Espalion
[Renseignements et inscriptions](#)

Les études de dangers du 13 au 16 mai 2008 au CFDE à Paris
[Renseignements et inscriptions](#)

Savoir réaliser un Document Unique le 19 Mai 2008 à la CCI de Clermont Ferrand – Issoire
[En savoir plus](#)

L'Audit qualité interne du 27 au 29 Mai à la CCI de Toulouse
[En savoir plus](#)

AGENDA

Spécial semaine du développement durable du 1er au 7 Avril

Conférence "Produire et consommer durables : entreprises, quelle stratégie adopter ?". Le 1er avril 2008 à la CCI du Havre

[Renseignements et inscriptions](#)

Ateliers Décllic Développement Durable pour bénéficier de retours d'expériences d'entreprises et situer votre entreprise par rapport aux enjeux du développement durable. Le 1er avril 2008 à la CCI de Calais, le 2 avril à l'agence territoriale d'Armentières–Hazebrouck de la CCI Grand Lille, le 3 avril 2008 à la CCI d'Arras, le 7 avril 2008 à l'agence territoriale de Saint–Omer Saint Pol de la CCI Grand Lille.

[Plus d'infos](#)

Conférence témoignage "Développement durable et marchés : saisissez de nouvelles opportunités par l'évaluation de votre offre de produits et services". Le 2 avril 2008 à la CCI Grand Lille.

[Renseignements et inscriptions](#)

Conférence "L'éco–conception en clair : quels intérêts pour les entreprises ? Quels moyens de reconnaissance ? Quels outils et méthodes à disposition ?". Le 1er avril à la CCI de Limoges.

[Renseignements et inscriptions](#)

Réunion d'information "Performance 2D, vers la performance globale de l'entreprise par l'intégration des principes du développement durable". Le 2 avril 2008 de 16H à 18H à la CRCI Picardie à Amiens

dl.lavilette@picardie.cci.fr

Conférence "Entreprises, produisez et consommez durable". Le 3 avril 2008 à la CCI de l'Oise à Beauvais

brugevin@cci-oise.fr

Colloque "Produire et consommer durable". Le 3 avril 2008 à la CCI Littoral Normand Picard à Eu

[Renseignements et inscriptions](#)

Réunion d'information "Le bilan carbone". Le 1er Avril 2008 à la CCI du Roannais

c.roussel@roanne.cci.fr

Journées Qualité Sécurité Environnement des CCI de Paris Ile de France. Du 31 Mars au 11 Avril 2008, 17 conférences sont organisées dans les CCI d'Ile de France

[Renseignements et inscriptions](#)

Produrable, salon des acteurs et des métiers du développement durable, avec le soutien de l'ACFCI. Les 2 et 3 Avril 2008 au CNIT Paris La Défense

[Site internet](#)

Conférence "Eco–construction et le Développement durable". Le 5 Avril à 18 h au campus des métiers à Parthenay avec la CCI des Deux–sèvres

[Renseignements et inscriptions](#)

Conférence–débat "Les entreprises face à la nouvelle politique climatique et énergétique de l'UE". Le 8 Avril de 18 h 45 à 20 h 30 au Parlement Européen à Bruxelles. Cette conférence–débat est organisée par l'ACFCI et le DIHK, son homologue allemand.

[Renseignements et inscriptions](#)



ASSEMBLÉE DES CHAMBRES FRANÇAISES
DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

45 avenue d'Iéna – BP 3003 – 75773 PARIS CEDEX 16
www.acfci.cci.fr

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour l'exercer, adressez-vous à ACFCI – PEDD – 45 avenue d'Iéna – BP 3003 – 75773 Paris cedex 16 ou par courriel à lettredd@acfci.cci.fr

Pour vous abonner ou vous désabonner : lettredd@acfci.cci.fr

© Copyright 2001/2007 ACFCI. La rediffusion et la reproduction de cette lettre, sous quelque forme, même partielle que ce soit sont vivement conseillées, sous réserve de mention de la source : Echos des CCI – Développement Durable
Conception : www.lexitis.fr